

---

Adresse du conseil général de la commune de Gien (Loiret) qui peint l'empressement de ses concitoyens à fêter les victoires de la République, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune de Gien (Loiret) qui peint l'empressement de ses concitoyens à fêter les victoires de la République, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 190-191;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22817\\_t1\\_0190\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22817_t1_0190_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

vous soient rendues, représentans. C'est à votre énergie, à votre courage, à votre union que nous devons ce grand bienfait.

Grâces soient également rendues aux braves Parisiens qui ont volé à votre défense, convaincus que la véritable force des patriotes est dans leur union avec la Convention.

Robespierre, Couthon ! Les scélérats ! Comme ils ont trompé le peuple ! Représentans, continuez vos glorieux travaux. Surveillez les ambitieux, les traîtres, et la République, partout triomphante, sera partout respectée. Vive à jamais la République ! Périront les traîtres et tous les tyrans !

BOVEY, VILLIERS (*administrateur*), BELLANGER (*administrateur*), GRIMAULT, J. AUBRY, SALLÉ fils aîné, Guillier LA TOUSCHE, GUILLORY, GESLIN le jeune (*secrét.*) [et 2 signatures illisibles].

[*Les membres composant le c. de surveillance et révolutionnaire, établi à Angers par les représentans du peuple, à la Conv.; Angers, 15<sup>e</sup> therm. II*]

#### Représentans du peuple français

Les traîtres envieux de donner des fers à la France, sont disparus comme l'ombre. Les acclamations de joye des vrais Républicains retentiront jusque dans la postérité la plus reculée.

O ! Convention digne du peuple que vous représentez, restez à votre poste et purgez la terre libre de tous les traîtres existants qui la souilleroient encore.

Qu'ils sont heureux, nos frères de Paris, qui, dans ce jour où la patrie a été sauvée ont si vaillamment persistés à se montrer dignes de la liberté;... Mais, représentans, quoique plus éloignés de vous, nous n'en jurons pas moins d'être unis d'esprit, de cœur et de sentiments avec eux, lorsqu'il s'agira de prouver par le sacrifice de notre vie même un attachement inviolable à un sénat qui fait la gloire et le bonheur de tous les Français.

Vive la République une et indivisible ! Vive la Convention !

J<sup>e</sup> ROUYERE, LEGENDRE (*présid.*), BONNEL, LEDUC, ROSÉ, COULONNIER (?), MORTIER, MADRET (?), LE PEUDRY (*secrét.*).

## 8

**Les membres composant la société populaire de Val-Libre, district de Romans, département de la Drôme, expriment leur reconnaissance pour tous les travaux de la Convention, et annoncent que les républicains de Val-Libre, dignes d'avoir une patrie, n'oublieront jamais que c'est aux efforts de leurs vertueux représentans qu'ils la doivent. Ils invitent la Convention à ne point quitter le poste qu'elle remplit si glorieusement.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

(1) P.-V., XLIII, 54. B<sup>n</sup>, 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

[S.d.] (1)

#### Citoyens représentans

Si les Français vous exprimoient leur reconnaissance à chaque action vertueuse que vous faites, votre tems ne suffiroit pas à compter leurs adresses. Purs et invariables dans vos principes, vous avez sauvé la République en anéantissant toutes les factions : que la justice nationale achève de punir tous les coupables et la victoire ne cessera d'être à l'ordre du jour.

Les Républicains de Vallibre, qui sont dignes d'avoir une patrie parce qu'ils en sentent tout le prix, n'oublieront jamais que c'est à vous qu'ils la doivent; ils vous jurent une confiance sans bornes et un dévouement absolu. En conservant cette énergie salutaire que vous avez si utilement déployée, ne quittez votre poste que lorsque le grand ouvrage de notre régénération sera parfaitement consolidé; alors vous pourrez jouir dans le sein de la paix et de la tranquillité, de l'amour et des bénédictions d'un grand peuple rendu à la liberté par votre courage et par vos vertus.

FACHERON (*présid.*), SECOND (*secrét.*), GLEYZOLLE (*secrét.*).

## 9

**Le conseil général de la commune de Gien, département du Loiret, envoie le tableau touchant des vertus républicaines qui caractérisent ses concitoyens. Il peint leur empressement à célébrer des fêtes en réjouissance des victoires de la République. Ces bons citoyens applaudissent vivement au décret qui continue au comité de salut public une confiance si bien méritée.**

Citoyens représentans, disent-ils, votre patriotisme a lancé la vaisseau de la République; votre courage l'a soutenu contre les orages et les tempêtes; votre énergie l'a sauvé des écueils où l'ont voulu jeter les factions; vous n'en quitterez pas le gouvernail que votre fermeté inébranlable ne l'ait amené à bon port : tel est notre vœu.

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[S.d.] (3)

#### Citoyens représentans,

Peignez-vous des hommes paisiblement occupés, les jours consacrés au travail, chacun à l'état ou emploi qu'il exerce; toujours soumis à la loi et fermement résolus de ne reconnoître jamais d'autre maître qu'elle; se donnant mutuellement l'exemple des vertus républicaines,

(1) C 315, pl. 1 261, p. 8.

(2) P.-V., XLIII, 54. B<sup>n</sup>, 27 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(3) C 312, pl. 1 243, p. 7 (Adresse à la Convention nationale, votée par le conseil général de la commune de Gien dans sa séance du 28 messidor l'an deux de la République).

et pleins de confiance en la Convention nationale : c'est le tableau des citoyens de la commune de Gien. Représentez-vous ces mesures, citoyens, un jour de repos ou de feste. Vous verrez une assemblée de frères dans laquelle la bonne et franche amitié unit tous les cœurs; vous y verrez régner une douce gaité, suite naturelle d'une conscience pure et tranquille, où le crime n'a pas d'accès. Le bulletin annonce-t-il une nouvelle favorable, tout s'anime, la joie éclate, et, de toutes parts se font entendre les cris de vivent la République, la Convention et les défenseurs de la patrie !

C'est à nous de vous exprimer les sentimens du peuple, dont nous sommes les mandataires : Eh bien ! Citoyens représentans, l'assentiment général qu'il a donné de tout tems aux sages décrets de la Convention, l'empressement qu'il a mis à célébrer la feste de l'Être suprême, et en célébrer deux autres de lui-même à l'occasion des victoires de la République, en nous laissant d'agréables émotions, nous avoient fait croire qu'il ne pouvoit plus exprimer d'une manière plus forte son amour pour la République. Cependant nous venons d'être convaincus du contraire par la scène remarquable qui a terminé la feste du 14 juillet 1789, célébrée le 26 messidor.

Le peuple en masse s'étoit transporté à l'autel de la patrie pour y chanter des himnes en l'honneur des vainqueurs de la Bastille et revenoit au temple de l'Être suprême. Le courier arrive; on dit les nouvelles bonnes, on se presse pour les entendre; à chaque phrase qui nous apprend ou la marche triomphante des Républicains, ou la prise d'une ville, ou la destruction des infâmes émigrés, un saint enthousiasme s'empare de tous les esprits; les cris de vive la République, et le roulement des tambours se confondent, se répètent mille fois et ne cessent par intervalle que pour faire place aux accens mélodieux de la musique. Il n'y a personne qui ne partage ce superbe mouvement; la joie se soutient, et elle est portée à son comble avec les plus vifs applaudissemens, lorsqu'on apprend que vous avez continué au comité de salut public une confiance si bien méritée. Voilà les sentimens d'un peuple qui, étranger à toutes les factions, ne respire que pour la République, une et indivisible, et préfère la mort à la perte de sa liberté.

Citoyens représentans, votre patriotisme a lancé le vaisseau de la République; votre courage l'a soutenu contre les orages et les tempêtes des passions; votre énergie l'a sauvé des écueils où l'ont voulu jeter les factions; vous n'en quitterez pas le gouvernail que votre fermeté inébranlable ne l'ait amené à bon port. Voilà le vœu du conseil général de la commune de Gien. S. et F.

GIMEAUX, BOURY (*off. mun.*), BOUCHEROZ, E.J. MASLIER (*off. mun.*), MARCEL (*off. mun.*), VALLET, CHABOURAU, L. ESTALIER DURON (*off. mun.*), PASTEAU (*off. mun.*), CRÉTTÉZ, FOULT, DUMAIST, DEROIN (*off. mun.*), PAULTRÉ, DEVADE, BAZIN, BEZY (*agent nat.*), SOUGERE, LAGNEAU, TIXIER, MELLOTT.

## 10

La société populaire de Prissac, département de l'Indre, envoie à la Convention nationale l'hommage du dévouement et de la reconnaissance des bons et simples villageois qui la composent. Elle l'invite à n'abandonner son poste que lorsque la liberté n'aura plus rien à redouter de ses ennemis.

L'Eternel, disent-ils, dont tous les gens de bien ne peuvent méconnoître l'existence, et sous l'auspice duquel vous avez proclamé les droits sacrés de l'homme, veille sur votre ouvrage et sur vos têtes; témoin tous les orages conjurés qu'a bravés notre immortelle révolution... Nos bras, nos fortunes, nos vies, nous les consacrons pour nos représentans.

Cette société, après avoir attesté le civisme constant de son concitoyen Claude-François Lanet, ex-noble, sollicite en sa faveur une exception à la loi générale portée contre cette caste ci-devant privilégiée.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 11

La société populaire régénérée de Perpignan (2) fait don à la patrie, 1<sup>o</sup> de 1 573 liv. 9 s. de numéraire métallique de France; 2<sup>o</sup> de 14 piastres et une piécette d'Espagne, faisant environ 71 liv. de France; 3<sup>o</sup> de 4 739 liv. 10 s. d'assignats, dont la somme de 739 liv. 10 s., remise par la compagnie des canoniers de Marseille, fait partie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Perpignan, 20 mess. II*] (4)

## Législateurs

La société populaire régénérée de Perpignan, jalouse de contribuer par tous ses moyens à la destruction des despotes coalisés et à l'affermissement de la République une et indivisible, ne cesse de provoquer toutes les mesures propres à atteindre ce but et de stimuler le patriotisme de ses concitoyens. Elle a la satisfaction de voir que ses soins n'ont pas été infructueux; plusieurs dons ont été offerts pour les frais de la guerre; elle s'empresse de les transmettre à la Convention; ils consistent, savoir, en 1 573 liv. 9 s. de numéraire métallique de France, en un gobelet et une paire boucles d'agent, et en 4 739 liv. 10 s. d'assignats, dont la somme de 739 liv. 10 s., remise par la compagnie de canoniers de Marseille, fait partie.

(1) P.-V., XLIII, 55. B<sup>n</sup>, 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) Pyrénées-Occidentales;

(3) P.-V., XLIII, 55. B<sup>n</sup>, 27 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>): *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 680. Mentionné par *J. Mont.*, n<sup>o</sup> 98.

(4) C 311, pl. 1 233, p. 26 et 27.